



PLAN LOCAL D'URBANISME DE BRETEUIL-SUR-NOYE

09U16

Rendu exécutoire le



Modification n°5

DOSSIER

Date d'origine :

Septembre 2016

PLU approuvé le 27 juin 2007 - Modification n°1 approuvée le 28 mai 2008 ; Révision simplifiée n°1 approuvée le 26 août 2010 ;
Modification n°2 approuvée le 8 septembre 2011 ; Modification n°3 approuvée le 27 mars 2012 ; Modification n°4 approuvée le 4
février 2014

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°5 - Dossier
annexé à la délibération municipale du 21 Septembre 2016

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'APPROBATION -

Les pièces suivantes, remaniées dans le cadre de la modification n°4 du PLU de Breteuil, annulent et remplacent les pièces analogues du dossier PLU approuvé le 27 juin 2007, et ayant fait l'objet d'une procédure de modification n°1 approuvée en date du 28 mai 2008, d'une procédure de modification n°2 approuvée en date du 8 septembre 2011, d'une procédure de modification n°3 approuvée en date du 27 mars 2012, d'une procédure de modification approuvée en date du 4 février 2014 et d'une procédure de révision simplifiée n°1 approuvée le 26 août 2010. Il s'agit de :

- Pièce 3 : Orientations d'Aménagement Particulières (dans sa totalité)
- Pièce 4a : Plan de découpage en zones au 1/5000^{ème} (ensemble du territoire)
- Pièce 4b : Plan de découpage en zones au 1/2000^{ème} (le secteur aggloméré)
- Pièce 4c : Règlement (dans sa totalité)
- Pièce 4d : Emplacements réservés (dans sa totalité)

Les autres pièces du dossier P.L.U. approuvé le 27 juin 2007, et ayant fait l'objet d'une procédure de modification n°1 approuvée en date du 28 mai 2008, d'une procédure de modification n°2 approuvée en date du 8 septembre 2011, d'une procédure de modification n°3 approuvée en date du 27 mars 2012, d'une procédure de modification n°4 approuvée en date du 4 février 2014 et d'une procédure de révision simplifiée n°1 approuvée le 26 août 2010, n'ont fait l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.